

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 25 février 2026****Délibération N° DE 2026 004 BIS**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	31	35
Date de la convocation : 18/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
35	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, MAIRIE VIC FEZENSAC SALLE DES CONFERENCES, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, THIEUX LOUIT Véronique, LABRIFFE Pierre, CANTAN Philippe, SERRALTA Brigitte, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, CAILLAVET Isabelle, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, FAUCHÉ Gisèle, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vanessa, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, ANTONELLO Pierre, MERCIER David

Représentés : DOAT Jean-Pierre représenté par DUCES Philippe, FAVAREL Guy représenté par DESENLIS Benoît, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, GUICHARD Gilles représenté par BRANA Véronique

Absents et Excusés : DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, CAHUZAC Philippe suppléé par MERCIER David, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, VILLENEUVE William, ARQUE Nadine suppléée par LEON Hélène, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, JAFFRES Victor, CAUQUIL Axel, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, LAPLANE-SOTUM Corinne, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anthony CHAULET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation de l'avenant N°2 de la convention cadre PVD

Madame la Présidente rappelle que la convention d'Opération de Revitalisation (ORT) de VIC-FEZENSAC conclue initialement le 21 décembre 2022 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser

le centre-ville de la Commune de VIC-FEZENSAC.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant sur lequel le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Aussi, le présent avenant a pour objet de proroger la durée de validité de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil communautaire prend acte de la prorogation jusqu'au 31/12/2026, et de l'actualisation N°2 de la convention cadre "Petites Villes de Demain" pour la Commune de Vic-Fezensac, en date du 18 décembre 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Anthony CHAULET
Secrétaire de séance



Publié le 27/03/2026
Transmis à la Préfecture le 27/03/2026